



L'ABEILLE

JOURNAL DES INSERTIONS JUDICIAIRES ET LÉGALES
DE L'ARRONDISSEMENT D'ÉTAMPES.

Littérature, Sciences, Jurisprudence, Agriculture, Commerce, Voyages, Annonces, etc.

Paraissant tous les Samedis.

**PRIX
DES INSERTIONS.**

Annonces..... 20 c. la ligne.
Réclames..... 25 c. —

Les insertions volontaires doivent être agréées par le Gérant.
Les manuscrits ne sont jamais rendus.

Les annonces judiciaires et autres doivent être remises le jeudi soir au plus tard, sinon elles ne paraîtront que dans le numéro suivant.

Le Propriétaire-Gérant, AUG. ALLIEN.

On s'abonne aussi à Paris, à l'Office-Correspondance, chez LECOURTIER et Co., rue Notre-Dame-des-Victoires, 46; — et au bureau de la Correspondance-Générale dirigée par M. HAVAS, rue Jean-Jacques-Rousseau, 3.

BUREAUX DU JOURNAL, RUE DU PONT-QUESNEUX, 3,
Chez AUG. ALLIEN, imprimeur.

L'abonnement continue indéfiniment jusqu'à réception d'avis contraire.

Les lettres et paquets non affranchis sont refusés.

**PRIX
DE L'ABONNEMENT.**

Un an..... 12 fr.
Six mois..... 7 fr.
Un numéro du journal..... 30 c.
Et par la poste deux francs en sus par semestre.

Nota. — L'abonnement se paie d'avance, et les insertions au comptant.

Étampes, imprimerie de AUG. ALLIEN.

Revue locale.

ÉTAMPES. — Les recettes de la Caisse d'épargne se sont élevées, dimanche dernier, à la somme de 5,384 fr., versés par 30 déposants dont 7 nouveaux.
Il a été remboursé 8,658 fr. 48 c.

Police correctionnelle.

Audience du 25 Octobre 1853.

Le Tribunal de police correctionnelle, dans son audience de mardi dernier, a prononcé les condamnations suivantes :

— BAVENT, Désiré, 22 ans, menuisier, né à Montiers (Calvados), sans domicile; 4 mois de prison, pour vagabondage et rupture de ban.

— LECOMTE, François, 29 ans, batteur en grange, né à St-Fraimbault, sans domicile; 4 mois de prison, 16 fr. d'amende et aux dépens, pour vagabondage, rébellion et propos séditieux.

— SIRRECOSE, Pierre, 46 ans, cordonnier, né à Orthez (Basses-Pyrénées); 3 mois de prison et aux dépens, pour vol.

— LEITHRIZER, Jacques, 26 ans, garçon menuisier, né en Bavière; 3 mois de prison, pour rébellion, coups et outrages à un agent de la force publique.

— BUSSON, Flore, femme Legend, 48 ans, couturière à Chalo-Saint-Mars; 6 mois de prison, 50 fr. d'amende et aux dépens pour vol.

— FICURT, Beaufrère, 48 ans, tisserand à Renonval, commune de Méréville; — CAVILLIER, Paul, 42 ans, cultivateur à Renonval; — ARDOUX, Louis-Bellony, 47 ans, journalier à Saint-Lubin, commune de Méréville; — PERCHERON, Joachim, 65 ans, cultivateur au hameau de Montereau, commune de Méréville; — ARDOUX, Jean-Baptiste, domicilié à Saint-Lubin; chacun 50 fr. d'amende et aux dépens, pour détention d'engins de chasse prohibés.

— DROR, Clarisse-Louise, femme Brougne, propriétaire à Etampes, rue Saint-Mars, n° 14; 46 fr. d'amende et aux dépens, pour coups volontaires et injures.

* * Mercredi matin, vers six heures un quart, on faisait, à la station d'Etampes, les préparatifs nécessaires au départ du train de voyageurs pour Paris.

Tout à coup arrive, à toute vitesse, un convoi venant d'Orléans et composé de cinquante voitures de marchandises. Un choc terrible eut lieu; cinq voitures, qui allaient partir, furent plus ou moins gravement endommagées et eurent leur tampon brisé.

Heureusement les voyageurs n'étaient pas encore montés dans les voitures, et le mécanicien seul a eu la poitrine légèrement contusionnée.

On frémit en songeant que si le choc eût eu lieu dix minutes plus tard, les voitures eussent été pleines de monde.

A quelle cause attribuer cet accident? Est-il purement accidentel, ou bien le résultat de l'incurie ou de la négligence? C'est ce que nous ne pouvons quant à présent préciser; mais ce qui le sera bientôt pour la justice, car M. le Procureur Impérial s'est aussitôt après l'accident transporté à la gare avec M. le Juge d'instruction et M. le Commandant de gendarmerie, pour y ouvrir une information qui se poursuit activement.

* * Samedi dernier, jour de marché, un grand jeune homme, à la démarche grave et compassée, vêtu presque en quaker; chapeau à larges bords; cravate, gilet et redingote noirs, cheveux longs et plats, tenue austère, se présente dans la boutique de l'un des teinturiers de notre ville. — Après un salut presque solennel, s'adresse en ces termes au teinturier: Je viens, monsieur, vous demander des *fleurs*. — Le teinturier, ex-sous-officier de l'armée, se croyant en présence d'un jeune duelliste, lui répond, après un instant d'hésitation, des fleurs? mais... je n'en ai que de mouchetés. — C'est justement ce que je réclame, répond froidement le monsieur noir. — Le teinturier sort un instant, puis rentre dans la boutique avec deux fleurs à la main. — A la vue des deux longues baguettes d'acier, le monsieur fit deux ou trois pas en arrière, pâlit et balbutia quelques sons inintelligibles: il sentait le sol manquer sous ses pas; mais, au moment où il cherchait un point d'appui, un éclat de rire, parti de l'arrière-boutique où se trouvait l'épouse du teinturier, changea tout à coup l'aspect de cette scène semi-tragique. — En effet, cette dame venait de reconnaître, dans le spassassin supposé, un modeste et honnête instituteur d'une des communes du canton de Méréville, qui venait tout honnêtement réclamer des *rubans-mouchetés* que sa jeune épouse avait donné à nettoyer.

Le maître d'école, remis de sa frayeur passagère, emporta les rubans-mouchetés de sa moitié, en maugréant pourtant contre une langue trop riche en synonymes.

Revue théâtrale.

Dimanche 23 Octobre 1853.

Les Premières armes de Richelieu. — Le Bonhomme Jadis. — La Dinde truffée. — Un Jeune homme pressé. — Une Chansonnette.

Tout le vérité, rien que la vérité.

Notre Directeur est vraiment infatigable. — Heureux et désireux de satisfaire son public, il lui prépare à grands frais, puis lui offre pendant la durée de la foire Saint-Michel, des spectacles variés et choisis de main de maître. Le public, alléché par des plaisirs peu substantiels mais qui doivent promptement lui échapper, fait la sourde oreille à l'appel du directeur. — Celui-ci, qui s'est épuisé en représentations plus attrayantes les unes que les autres, mais sans résultat pour sa caisse, va très-probablement se venger: il ne reviendra que lorsque l'inconstant public sera bien altéré de spectacle, lorsqu'il éprouvera les symptômes les plus alarmants de la fringale dramatique, et ce sera bien appliqué: cela lui apprendra à préférer les singes savants au *Marriage de Figaro*, et le bal Willis aux *Filles de marbre*! — Eh bien! non; M. David se venge plus noblement! Quinze jours à peine sont écoulés qu'il fait apposer sur nos murs et au coin de nos rues des affiches annonçant, non-seulement un spectacle irrésistible, mais encore la venue, par extraordinaire, d'un des plus charmants comiques des théâtres de Paris, assisté d'une piquante et spirituelle actrice du théâtre du Vaudeville.

Salut, monsieur Luquet, salut!

Nous vous disions, au mois d'avril dernier: « Venez nous visiter souvent; la salle est neuve et solide, ne craignez pas que les braves qui vous ont accueilli et qui vous accueillent, la fassent trouler. »

Vous semblez vous être souvenu de notre prière; merci! — Vous avez voulu, après mesdames Octave et Bader, nous faire connaissance avec mademoiselle Irma Granier, merci encore!

Pourquoi faut-il souder à nos remerciements la grave, mais nécessaire observation par rapport au choix de la pièce?

Pourquoi la *Dinde truffée* après la *Corde sensible*? Ne vous tenez pas de *béguellerie*, non; mais les végétaux cryptogames faisant l'ornement de la *dinde* de MM. Varin et de Lérin, sont trop lourds pour des estomacs provinciaux. Et puis, cela vous eût si peu coûté de nous offrir un mets plus léger, pris au hasard dans le vaste office dont vous êtes le chef suprême!

Feuilleton de l'Abeille

du 29 OCTOBRE 1853.

ESQUISSES BIOGRAPHIQUES.

ROBERT SURCOUF.

I.

Dans le cimetière de Saint-Malo s'élève un modeste mausolée ombragé d'un saule-pleureur. Sur cette pierre tumulaire, du goût le plus simple, dépourvue de toute sculpture et entourée d'une grille sans autre ornementation qu'une ancre, on peut lire cette courte inscription: *Combat du Kent, — combat du Triton*, servant de légende aux attributs maritimes renfermés dans une couronne de lauriers. Là repose un célèbre marin; son épitaphe n'est ni longue, ni pompeuse: ROBERT SURCOUF, CAPITAINE DE CORSAIRE; puis la date de la naissance, celle de sa mort; tels sont les seuls caractères tracés sur la pierre. Mais quel nom et quels nobles souvenirs de gloire nationale ne réveillent-ils pas! Qu'avait-il besoin, le brave adversaire des Anglais, de fleurs de rhétorique pour indiquer sa dernière demeure, lorsque ses valeureuses actions sont inscrites dans l'airain de notre histoire! — La carrière maritime de Surcouf, si magnifique d'héroïsme, si grande de bravoure, ne fut pourtant que celle d'un corsaire, et rien de plus, mais non dans l'acception vulgaire donnée à ce mot, qui en fait le synonyme de pirate. — En temps de guerre, les corsaires sont sur mer que les partisans sont dans les armées, c'est-à-dire des

hommes intrépides, n'ayant qu'un but, qu'une pensée, anéantir l'ennemi. Il est vrai qu'il s'y mêle toujours un sentiment de vanité, mais la gloire n'exclut pas la fortune. Pour conquérir l'une et l'autre, ils surmontent tous les obstacles, bravent tous les périls, ne redoutent aucun danger, et rendent ainsi souvent d'immenses services à leur patrie. — Les pirates, au contraire, sont les bandits des mers, et il n'y a pas de comparaison possible à établir entre ces deux professions; celle-ci est honorable, respectée, récompensée même; celle-là est réprouvée des nations civilisées et réprimée comme criminelle. Dans l'une, on trouve des héros, témoin Jean-Bart, Paul Jones, Surcouf; il ne peut y avoir dans l'autre que des forbans et des scélérats. — Cette distinction bien établie, et dont nous n'avons, certes, pas besoin à propos de Surcouf, tant ses exploits ont su le placer à l'égal des officiers supérieurs les plus distingués, nous allons essayer de raconter sa vie aventureuse, dont bien peu de personnes aujourd'hui connaissent les intéressants et merveilleux détails.

A Saint-Malo, la ville des hardis navigateurs, naquit Robert-Charles Surcouf, le 12 décembre 1773, de parents peu fortunés, mais d'une maison illustre; sa mère descendait en droite ligne de Porson de la Barbinais, qui fut grand oncle de Duguay-Trouin, et qui, nouveau Régulus, se voua volontairement à la mort pour respecter sa parole. Surcouf ne démentit pas cette belle origine. Dès son enfance, il annonça un caractère ferme, résolu, mais peu disposé à l'étude. A l'école du village de Cancale, puis dans un collège voisin de Dinan, il reçut les premiers éléments d'une instruction fort négligée; car peu studieux, il préférait les jeux turbulents aux ennuis de la classe. Sa mère désirait qu'il se vouât à l'état ecclésiastique pour lequel il avait une antipathie, et il s'enfuit du collège à la suite d'une lutte avec son professeur, qui avait voulu lui infliger une correction. Il n'avait pas encore 13 ans, et cet acte

d'insubordination détermina son père à le laisser suivre son penchant irrésistible pour la marine. C'était chez lui une véritable vocation; il passait toutes ses journées dans les bateaux de la Houlle, montrant déjà un sang-froid et une intrépidité qui plus d'une fois étonnèrent les vieux pêcheurs. Enfin, après bien des sollicitations, on lui permit de prendre la mer à bord d'un petit bâtiment du commerce, mais qui ne faisait pas de voyage au long cours. Cette navigation trop circonscrite ne pouvait convenir à ses goûts aventureux, et il l'abandonna bientôt pour s'embarquer comme volontaire sur le navire *L'Aurore* frété pour les Indes, qui appareilla de Saint-Malo le 3 Mars 1789.

Durant cette traversée, le jeune Robert s'appliqua à acquérir les connaissances si difficiles du rude métier de marin. De Pondichéry, *L'Aurore* se rendit à l'île de France, puis elle fit voile pour Mozambique. Surprise par une effroyable tempête dans le canal de ce nom, elle se perdit sur la côte africaine, et cette catastrophe fut pour Surcouf l'occasion de déployer une intelligence et un courage qui lui valurent le grade d'officier à bord du navire, que le capitaine de *L'Aurore* affrêta pour retourner à l'île de France. De nouveaux désastres assaillirent ce bâtiment, qui aborda la côte de Sumatra et parvint à se rendre à Poulou-Pinang, où l'équipage, après avoir subi d'horribles privations et dans le plus complet dénuement, put prendre passage sur un navire en destination de Pondichéry pour de là gagner l'île de France. Ces vicissitudes, loin de rebuter Surcouf, ne firent que fortifier son ardente passion, et, à peine a-t-il touché terre, qu'il repart comme officier sur le *Courrier d'Afrique* en destination de Mozambique. Ce voyage s'effectua plus heureusement, et, après quatre mois de navigation, Surcouf reentra à Port-Louis. Son ancien capitaine, qui avait reconnu en lui une aptitude peu commune, l'engagea alors, bien qu'il eût à peine dix-sept ans et demi, en qualité de lieutenant sur le brick *la*



Quoi qu'il en soit, merci, cent fois merci! — D'ailleurs, nous avons-t-y ri! — Cela seul doit satisfaire les plus exigeants.

Les Premières armes de Richelieu, spirituelle comédie, écrite il y a une quinzaine d'années pour Déjazet, est d'un excellent choix pour mademoiselle Saint-Georges, que nous applaudissons avec tout le monde, avant et après tout le monde.

Nous ne ferons pas à la jeune artiste la plate flatterie de dire qu'elle a égalé son modèle; elle n'y croirait pas. Disons-lui, parce que cela est, qu'elle a tiré de ce rôle capital, un très-bon et très-grand parti.

Vive, lesté, dégagée, pétulante et toujours gracieuse, que faut-il de plus pour obtenir du succès dans une œuvre aussi fine que délicate?

Madame Féraudy a été une digne et majestueuse *M^{me} de Noailles*; elle, du moins, sait faire jouer l'éventail et porter l'habit de cour.

Nous avons raison de dire à M. Alexis qu'avec du travail l'avenir ne lui ferait pas défaut: le bon parti qu'il a tiré du *Chevalier de Maignon* prouve déjà un progrès sensible et appréciable chez ce jeune artiste.

M. Constant a été très-convenable dans le *Baron de Bellechasse*, rôle qui rentre peu dans son genre.

Mais, en revanche, quel bon *partner* pour M. Luguet dans la chaussonnette! quelle bonne tête normande! nous doutons que les *gars* de n'importe quel village des environs de Falaise, soient plus Normands que M. Constant.

Le *Bonhomme Jadis* nous pardonnera de ne nous être pas adressés à lui tout d'abord; mais une fois partie, la plume vagabonde, va, vient, court, marche, file à travers champs, que c'est toute une affaire de l'arrêter à temps.

Cette jolie petite pièce, œuvre de M. Murger, a été écrite l'année dernière pour Provost, auquel Delannay et mademoiselle Fix servaient d'auxiliaires. — Disons-le, la distance ne peut ni ne doit se mesurer entre le Théâtre-Français et le moderne Théâtre d'Etampes; mais ici comme là-bas, les inter-prètes n'ont pas manqué à l'autour.

Pourquoi n'aviez-vous qu'un rôle, M. Blaisot?

Mademoiselle Amélie, sans être une fille d'honneur digne de la cour de Louis XIV, a été pourtant une *demoiselle de Nocé* convenable. Dès qu'il y a progrès, si petit qu'il soit, il est juste de le signaler, et mademoiselle Amélie nous semble être dans la voie du progrès. Courage donc, mademoiselle!

Quel rôle large et avantageux, que celui de la ci-devant *veuve Patin*, devenue baronne de Bellechasse! comme c'est bien M. Jourdain en falbalas et en robe à queue! Sans parler de madame Leménil, qui a, si nous avons bonne mémoire, créé ce brillant rôle au Palais-Royal, nous n'avons pu nous défendre d'un souvenir presque récent, celui de madame Anaïs-Jeanne, si délicieusement ébouriffante dans *Chonchon de la Grâce de Dieu*; oh! madame Anaïs-Jeanne, que n'étiez-vous là pour interpréter la *veuve Patin*! que d'applaudissements vous eussiez recueillis!

Le rôle de *Diane de Noailles* a été confié à une jeune débutante, mademoiselle Louise, à laquelle il faut tenir compte de l'émotion et des embarras inséparables d'un début. Cette jeune actrice est jolie, son organe ne manque pas de douceur, elle chante juste; espérons qu'elle sera bientôt une ingénue fort convenable.

Nous plaignons M. Marek et Philibert d'avoir été obligés de jouer le *Jeune homme pressé*.

Décidément M. Danglade a les poumons plus vastes que la salle de spectacle. Qu'il prenne donc la peine de mesurer l'espace qu'occupe le public, et il s'apercevra qu'il n'est là ni à l'Ambigu, ni au Cirque.

Revanche qui allait explorer les côtes de Madagascar, et, dans cette périlleuse navigation, il donna encore des preuves d'une rare énergie et d'une précieuse expérience.

Au retour de cette expédition, qui s'accomplit sans événements marquants, Surcouf, désireux de revoir sa patrie et sa famille, prit une place de timonnier sur la *Bienvenue* qui rentra en France. Il débarqua à Lorient le 4 janvier 1792, et, quelques jours plus tard, il revoyait Saint-Malo après une absence de trois années pendant lesquelles il avait acquis au plus haut degré, par une dure pratique, la connaissance approfondie de l'art maritime. Mais la vie sédentaire ne pouvait convenir à sa nature active; il fallait à son tempérament les longs voyages, les fortes émotions, et rien ne put le détourner de reprendre la mer. Le 27 août suivant, il repartait pour l'Ile-de-France, en qualité de lieutenant sur le *Navigateur*, qui éprouva des temps affreux et des dangers de toutes sortes avant de toucher sa destination. Il avait déjà fait deux voyages à Mozambique, et il allait en entreprendre un troisième lorsque la nouvelle de la guerre avec l'Angleterre parvint à l'Ile-de-France. Les consignataires du *Navigateur* l'ayant désarmé, Surcouf, devenu libre, ne voulut point rester dans l'oïseté, et il n'eut pas de peine à trouver un autre emploi. Ce fut encore sur un navire destiné à la côte d'Afrique qu'il s'embarqua comme lieutenant. Il avait pour second un Portugais qui lui avait voué une haine implacable et dont il faillit devenir victime. Un jour qu'il se baignait, il perdit tout à coup connaissance, et, grâce à plusieurs qui s'en aperçurent, il put être retiré de l'eau; étendu sur le pont, il ne donnait plus signe de vie, lorsque le lieutenant portugais, fignant de le croire mort, ordonna de le jeter à la mer. Au moment où cet ordre allait s'exécuter, il fit un léger mouvement qui le sauva. Une seconde tentative de son rival échoua également. Durant le voyage, le Portugais tomba malade, et il y avait quelques jours qu'on

Nous sommes désolés d'être forcés de faire cette juste observation à un homme de talent et d'expérience.

NÉHALA-BUG-IDAMORR.
Pour copie conforme,
Aug. Alliez.

Variétés.

ACTE D'ADHESION

AUX STATUTS

DE LA

ROUENNAISE,

Ancienne Assurance Mutuelle contre l'Incendie.

Je, soussigné, Léon-Charles Délaquerrière, Demeurant à Rouen, vingt-sept, rue Ancrière, Désirant m'assurer à la société La Rouennaise, offrant la mutualité Dans les départemens de la Seine-Inférieure, De l'Oise, d'Eure-et-Loir, du Calvados, de l'Eure, Qui fut ordonnée en date du vingt mai Mil huit cent trente-sept; en conséquence, j'ai, Voulant entrer, ce jour, dans ladite assurance, Pris de tous ses statuts exacte connaissance, M'engageant à remplir chaque obligation Prise par le conseil d'administration, Et ce, pour chaque objet indiqué que j'engage; Quant à ma période, ainsi qu'il est d'usage, Elle ne prendra cours qu'en septembre prochain.

Désignation du Bâtiment.

Maison appartenant à monsieur Louis Toutain, Ayant cave et grenier, ainsi que trois étages, Très-fortement construite en pierres, galandages, Briques, chaux et mortier; le susdit bâtiment Est couvert en ardoise et zinc.

Détail du Mobilier.

Ameublement Recherché de salon ainsi que de ménage; Sur tables et bahuts, meubles pour tout usage, Dorures, objets d'art, candélabres, flambeaux; Sur vases du Japon, porcelaines, cristaux; Sur trois lits bien garnis; sur toiles des plus belles; Calicot, fil écru, mousselines, dentelles; Cachemires, madras, nouveautés de Paris; Torsades et rideaux, le tout d'un très-grand prix. Sur robes et chapeaux ainsi que sur fourrures. Élégans par-dessus et très-fines chaussures; Sur habits, paletots, et généralement, Sur linges de corps et tout l'habillement; Sur trente forts couverts ainsi qu'une timbale, Le tout argent massif et de valeur égale; Deux forts plats ciselés d'un travail merveilleux, Estimés bien valoir deux mille francs les deux; Pendules en albâtre, ornemens et gravures, Pastels, mines de plomb, aquarelles, peintures;

était de retour à l'Ile-de-France, lorsqu'il fit prier instamment Surcouf de se rendre auprès de lui, ayant une communication importante à lui faire avant de mourir. Surcouf, qui se méfiait de lui, s'y rendit néanmoins, mais armé; il se tenait à son chevet, ne perdant point de vue le moindre de ses mouvemens, lorsqu'il remarqua qu'il cherchait, par des contorsions affectées, à porter la main sous un coussin. Se doutant de sa part d'une affreuse machination, il se précipite sur lui et découvre deux pistolets armés pour le tuer. Il les prend et sort, laissant le misérable se débattre dans l'agonie de la rage de voir lui échapper sa vengeance. Telle est la destinée humaine! Un grain de sable peut devenir le rocher sur lequel on se brise comme la base de la fortune.

Le blocus resserré de nos colonies ayant suspendu toutes transactions commerciales en mettant obstacle à la navigation marchande, Surcouf se décida à servir dans la marine de l'État pour ne pas rester inactif, et il reçut du gouverneur général Malartic le grade d'enseigne de vaisseau à bord d'une corvette. Durant le court espace de temps qu'il resta dans cette position, il n'eut pas l'occasion de se signaler, et l'orsque le glorieux combat, soutenu le 22 octobre 1794, par le brave capitaine Renaud, par les Anglais, les eut forcés de lever le blocus des îles, Surcouf abandonna la marine militaire pour repandre son existence indépendante, ne pouvant se plier aux exigences de la discipline.

La Convention nationale venait de décréter l'abolition de l'esclavage, et l'Assemblée coloniale, tout en repoussant ce principe, par ce qu'il était le coup de la mort pour nos colonies, défendit néanmoins la traite des noirs, afin de donner, autant que possible, satisfaction aux gouvernans de la mère-patrie. Une telle mesure était la ruine pour les planteurs, qui durent, dès lors, s'entendre pour favoriser clandestinement la traite, et l'on comprend qu'il fallait pour l'entreprendre des marins aussi

Sur trois montres en or et douze diamants; Sur chaînes et bijoux, tels que bagues, pendants, Boutons et bracelets d'or pur sans alliages; Sur la bibliothèque, où cinq cents bons ouvrages Ont pour titre le nom de nos meilleurs auteurs; Sur cidre, vins choisis, eau-de-vie et liqueurs, Sirops de capitaine ainsi que de groseilles; Sur futailles, chantiers, et douze cents bouteilles; Enfin, pour terminer, sur la provision Qui sert à l'entretien de toute la maison. Ayant fait avec soin le susdit inventaire, Notre estimation toute mobilière A produit en total: cinquante-mille francs, Que le sociétaire assure pour cinq ans.

NOTA. Le signataire encourage tous les risques, A compris les effets de ses deux domestiques

Fait à Rouen, l'an mil huit cent cinquante-trois, Ce jour, trente août, l'agent signé: **Leustiboudois**

Approuvé le présent par le sociétaire, En date de ce jour, signé: **Delaquerrière.**

Pour copie conforme.

Jules LEVASSEUR,
Employé à la Rouennaise (Rouen)

(Extrait du Journal *l'Abbeille Cauchoise*.)

Société des Sciences morales, DES LETTRES ET DES ARTS de Seine-et-Oise.

Programme des prix à décerner en 1854.

1. — La Société décernera, dans sa séance solennelle de mars 1854, une médaille de 100 francs à une personne de la classe ouvrière ou domestique, appartenant au département de Seine-et-Oise, qui se sera fait remarquer par des actes de dévouement et par sa persévérance dans une conduite louable.

Les demandes et les renseignemens à l'appui devront être envoyés, avant le 15 février 1854, à M. Anquetil, censeur des études au Lycée, secrétaire perpétuel de la Société.

2. — La Société décernera, dans la même séance, une médaille d'or de 300 fr. à l'auteur de la meilleure étude sur la vie et les ouvrages du statuaire Versailles Jean Houdon.

Les mémoires devront être écrits en français et envoyés au secrétaire perpétuel avant le 15 février 1854. Ils devront être accompagnés d'une lettre cachetée, contenant le nom et l'adresse de l'auteur, avec une devise répétée sur le mémoire. Tout mémoire portant le nom de l'auteur à découvert sera exclu du concours. Les membres titulaires de la Société ne peuvent concourir.

La Cravate de Garat.

Les annales normandes et bretonnes ont enregistré plus d'un exemple de la sévérité exercée envers les artistes dramatiques en tournée.

Mais le public de province a ses moments de clémence. Celui de la Loire-Inférieure se montra un jour fort accommodant pour le chanteur Garat, Garat le superbe, qui mettait parfois à de si rudes épreuves la patience du parterre.

hardis qu'habiles. Surcouf n'hésita pas à s'adonner à cette dangereuse navigation, et il accepta dans ce but, le commandement du brick *la Crôle*, sur lequel il accompagna avec succès plusieurs voyages à Madagascar et à la côte d'Afrique. L'autorité en eut connaissance, et il n'échappa au sort qui le menaçait que par une présence d'esprit qui frisait tant soit peu la rébellion. Trois commissaires du comité colonial s'étant présentés à l'improviste à son bord, pour visiter le bâtiment qui portait encore les traces des nègres débarqués la nuit précédente, Surcouf les reçut avec la plus exquise politesse, les força d'accepter un déjeuner, et pendant qu'ils sont à table il donne l'ordre à son second de gagner le large. Une fois en pleine mer, il menace les commissaires de les mener à la côte d'Afrique, au milieu de leurs frères et amis les noirs, s'ils ne dressent un procès-verbal constatant qu'ils n'ont rien vu à bord qui indiquât un bâtiment se livrant à la traite, et certifiant qu'un ras de marée avait seul éloigné le navire de son ancrage: capitulation qu'à moitié morts de frayeur ils s'empressèrent d'accepter. Une semblable témérité pouvait le perdre, et sans l'intervention de plusieurs négocians, membres du comité colonial, il eût certainement payé très-cher un genre d'extorsion qui dépassait les bornes de la plaisanterie.

Ce trait peut suffire pour donner une idée du caractère résolu de Surcouf; il n'aimait pas les demi-mesures, et il ne dut son salut dans les circonstances difficiles de sa vie qu'à une promptitude et énergique résolution. Il jouait le tout pour le tout, et cette manière lui réussit toujours parfaitement, parce qu'il savait apprécier avec beaucoup de jugement le fort et le faible d'une situation, le pour et le contre des choses en présence.

MAURICE CHAMPION.

(La suite au prochain numéro.)

Le célèbre artiste de Feydeau était en représentation sur le théâtre de Nantes.

Depuis un grand quart-d'heure on avait frappé les trois coups, et Garat n'était pas encore habillé.

— *Le régisseur ! le régisseur !* criait la salle.

Le régisseur parut ; et après les trois saluts d'usage, il dit au parterre, d'un air moitié furieux, moitié goguenard :

« — Messieurs,

« J'ai la douleur de vous annoncer que M. Garat essaye en ce moment sa trente-troisième cravate.

« Il réclame l'indulgence... et finit son nœud. »

Garat parut en effet avec son nœud, qui était certainement inroyable.

Il joua les *Visitandines* dans sa trente-troisième cravate, et fut porté en triomphe.

Nouvelles et Faits divers.

— Par ordonnance de M. le Garde des sceaux, ministre secrétaire d'Etat de la justice, M. Roussigné, conseiller à la cour impériale de Paris, chevalier de la Légion d'honneur, a été nommé pour présider, dans le département de Seine-et-Oise, les assises du quatrième trimestre de 1853, qui ouvriront, à Versailles, le lundi 14 novembre prochain, à neuf heures du matin.

— On lit dans le *Journal de la Vienne* :

« Nous avons eu rarement l'occasion de déplorer un malheur plus grand que celui qui vient de répandre la consternation dans l'île d'Oléron.

« Dans la nuit du 2 au 3 octobre, douze habitants des communes de Saint-Pierre et de Dolus, presque tous pères de famille, partirent pour pêcher sur la côte occidentale de l'île, avec un filet nommé *seine*. Tout le monde sait que, pour faire agir cet engin, des hommes forts et adroits doivent entrer dans l'eau jusqu'à la ceinture et marcher vers la terre en décrivant un arc d'une grande étendue.

« Les douze pêcheurs avaient atteint un haut-fond, nommé la Barre de Gateau, et ils continuaient leur travail avec une funeste imprévoyance, car le flot se faisait sentir et enveloppait peu à peu la barre sur laquelle ils se trouvaient.

« La mer montait toujours, le courant tournoyait autour des douze marins, gagnés par l'élément, séparés par une sorte d'abîme du rivage où ils étaient attendus, et ayant un kilomètre à franchir pour échapper à la mort. Ils virent enfin l'imminence du péril : il était trop tard. Tous étaient enfermés sur l'îlot ; tous, un seul excepté, devaient y succomber.

« Et en effet, onze de ces malheureux, après une cruelle agonie, après avoir vu la mort monter jusqu'à eux pour les saisir, furent soulevés et roulés par la vague ; ils périrent en vue de ce rivage qui ne devait plus accueillir que leurs cadavres,

et que réussit à aborder un seul d'entre eux, brisé de fatigue, et plus encore par la douleur de la perte de ses compagnons qu'il avait vus, dans des angoisses suprêmes, s'échangeant leurs adieux et disparaissant les uns après les autres au fond de l'abîme.

« Onze familles sont dans la désolation aujourd'hui ; elles ont perdu leurs soutiens ; onze braves marins manquent à la population, onze pères manquent à leurs enfants. »

— Il est question, dans le monde théâtral de Paris, d'une combinaison ou plutôt d'une spéculation qui aurait pour but l'exploitation générale de tous les théâtres de la province par une administration unique, dont le siège serait dans la capitale. La société, nantie d'un capital d'un ou deux millions, si ce n'est plus, aurait le projet de réunir tous les artistes sous sa direction, en leur offrant des avantages certains pour l'avenir, la certitude d'une retraite comme les employés du gouvernement, par exemple. Un mémoire fort détaillé doit être adressé à M. le ministre de l'intérieur sur cette affaire, qui forcerait nécessairement de changer la législation existante sur les théâtres des départements, et ne pourrait guère, en admettant qu'elle fût adoptée, commencer que l'année prochaine.

— La pomme de terre a paru jusqu'ici dans des conditions bien meilleures que l'année précédente, il faut espérer qu'elle se maintiendra ainsi. A ce propos, qu'il nous soit permis de donner le moyen de retarder la germination de ce précieux tubercule : la méthode est bien simple, facile à suivre. Voici comment s'exprime sur ce sujet un petit recueil pratique :

Moyen pour retarder la germination des pommes de terre.

On sait qu'il est souvent très-difficile de prévenir la germination des pommes de terre jusqu'en avril et mai, et d'empêcher qu'elles ne s'épuisent en pousses superflues, surtout lorsqu'elles sont placées dans des lieux bas où tout est propre à favoriser leur végétation. L'emploi de ces pommes de terre germées est peut-être une des causes de la dégénération des espèces dont on se plaint dans plusieurs localités. Pour parer à cet inconvénient, M. Vilmorin nous apprend qu'il a coutume de faire monter chaque année, en février ou au commencement de mars, dans les greniers et sur les carreaux des chambres hautes vacantes, tout ce qu'il peut y loger de pommes de terre, en les étendant de l'épaisseur de deux ou trois tubercules au plus. On tient les lucarnes ou les fenêtres ouvertes dans le jour, et même la nuit quand on ne craint pas de gelée ou de pluie. Les tubercules, ainsi exposés à la lumière et à l'air, verdissent à la surface, ne végètent plus que très-lentement, restent fermes et pleins, et leurs germes nourris, couverts et colorés sont en état de fournir, jusque dans une saison avancée, à une bonne végétation. Le procédé n'est pas tout-à-fait nouveau, mais il mérite d'être répandu dans la petite et la moyenne culture, surtout dans les exploitations où l'on fait une grande quantité de pommes de terre.

— On écrit de Saint-Petersbourg, le 3 septembre : Les amateurs de botanique en Russie peuvent se féliciter de n'être plus en arrière des pays qui ont l'avantage de posséder la *Victoria Regia*, cette merveilleuse plante aquatique d'un si grand

renom. Après avoir tenté maintes fois et toujours en vain de la faire arriver d'Angleterre et de Belgique, on a eu le bon esprit d'en demander la reproduction à ses propres graines. La tentative a été couronnée d'un plein succès dans les serres du prince Pierre Troubelskoi, aux environs de Moscou, où il en a été semé cinquante le 14 mars dernier ; une de ces graines a germé le 24 avril suivant, de sortes qu'on possède actuellement un exemplaire de cette plante dans le bassin de l'établissement que nous venons de nommer. La quatorzième feuille mesurait déjà 70 centimètres environ le 8 de ce mois. Elle promet de fleurir cet automne ce sera la première fois que ce phénomène aura eu lieu dans une région aussi froide.

Dans le même bassin ont fleuri, dans le courant de l'été, l'*Euryale ferox*, produit aussi par germination, le 15 février de cette année. Les feuilles de cette plante, épineuses sur les deux côtés, sont tout aussi curieuses que celles de la *Victoria* ; on a pu en récolter des graines mûres déjà dès le 25 juillet. Le *Nymphaea dentata*, aux large corolles du blanc le plus pur, dont les fleurs mesuraient 35 centimètres, ainsi que les *Nymphaeas pygmaea*, *cyanea*, *thermalis* et *rubra*, et les *Nelumbium calophyllum* et *luteum* ont également fleuri.

— La Belgique a trouvé chaussure à son pied ; elle possède le *Cordonnier*, journal de la chaussure, guide des bottiers, cordonniers, tanneurs, corroyeurs, etc. On trouve dans son dernier numéro les aphorismes suivants :

« Ne sois ni envieux, ni égoïste ; souhâte aux autres de bons souliers, même quand les tiens sont mauvais.

« — Quand tes bottes commencent à rire, ne pleure pas, raccommode-les.

« — Attenter à ses jours, c'est rapporter l'ouvrage quand elle n'est pas finie. »

Ce qui prouve la vérité de cet autre aphorisme du même journal : « De fol folio et de cordonnier cur. »

Etat civil de la commune d'Étampes.

NAISSANCES.

Du 22 Octobre. — SINCÈRE, Louis-Alphonse. — 24. BEAUVALLÉ, Emile-Casimir. — 24. COURTELEMONT, Célestin. — 28. SERVANT, Emma.

PUBLICATIONS DE MARIAGE.

Entre : 1° Louis CHEVRIER, 25 ans, cultivateur à Étampes ; et Louise-Marie GRÉGERON, 24 ans, journalière à Morigny.

2° Jean-Baptiste LEGROS, 25 ans, mégissier à Issoudun ; et Louise-Marie - Anne MARCHAT, 16 ans, sans profession, à Étampes.

3° Charles - Louis SALMON, 24 ans, tailleur d'habits à Maresherbès ; et Lucie MARTIN, 22 ans, couturière à Maresherbès.

DÉCÈS.

Du 25 Octobre. — DURANDET, Armand - Jacques, cultivateur, 36 ans. — 25. VIGNERON, Julie-Victoire, 6 mois.

Le Propriétaire-Gérant, AUG. ALLIEN.

ANNONCES.

Étude de M^e GODIN, notaire à Étampes.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION,

En l'Étude et par le ministère de M^e GODIN, notaire à Étampes, Le Dimanche 13 Novembre 1853, une heure de relevé.

MAISON,

Sise à Étampes, rue de Juiverie, n° 17, et rue de la Queue-du-Renard,

AVEC DÉPENDANCES,

D'UN PRODUIT DE 500 FRANCS.

S'adresser, pour la visiter, à M. POCHÉ-BOULLAND, marchand boucher, rue de la Juiverie, et audit M^e GODIN, notaire, pour les autres renseignements.

Rue Saint-Antoine, n° 2.

DEJEAN fils.

CONFECTION EN TOUS GENRES. — SAISON D'HIVER. Grand assortiment de Paletots et Cabans confectionnés.

Étude de M^e GODIN, notaire à Étampes.

A Vendre,

A L'AMIABLE,

JOLIE PETITE MAISON BOURGEOISE

A ÉTAMPES, rue Saint-Jacques, 49,

Appartenant à M. GRANDMAISON,

En ce moment occupée par M. DE SORNET, agent-voyer.

S'adresser, pour la visiter, dans ladite maison ; et pour les autres renseignements, audit M^e GODIN.

IMPRIMERIE A CÉDER pour cause de décès,

à SÉDAN (Ardennes).

Cette Imprimerie est en pleine activité ; elle a une bonne clientèle composée d'administrations, de notaires, d'ayoués, etc., et un journal qui se publie deux fois par semaine. Prix 20,000 fr. — S'adresser à M^{me} V^e SCHAUX, à Sedan, propriétaire de l'établissement.

M^e PAULIN-LAURENS, avoué à Étampes, demande de suite, un *clerc* ayant une écriture très-lisible.

A partir du 10 novembre prochain, l'Étude de M^e PAULIN-LAURENS, avoué, sera transférée rue Sainte-Croix, n° 49.

AVIS.

M. THÉODORE PAU, chirurgien-dentiste de Paris, 51, rue de Caumartin, Chaussée-d'Antin, nous prie d'annoncer que, sur l'avis et sous les auspices de MM. les docteurs de notre ville, il viendra offrir ses services aux habitants, régulièrement une fois par mois ; il recevra de 14 heures à 5 heures, pour les soins et les opérations de la bouche, et pour les dents et dentiers artificiels.

M. THÉODORE PAU arrivera en notre ville le 5 novembre prochain ; il recevra les 5 et 6 dudit mois. *Hôtel de France.* (4-4)

En vente chez A. GOIN, éditeur du Journal l'AGRICULTEUR PRATICIEN, G. f. 24 n°, QUAI DES GRANDS-AUGUSTINS, 41, Et chez M. Brière, Libraire à Étampes.

DE LA

CONFORMATION DU CHEVAL.

SUIVANT LES LOIS DE LA PHYSIOLOGIE ET DE LA MÉCANIQUE

HARAS, COURSES, TYPES RÉPRODUCTEURS, AMÉLIORATION DES RACES,

VICES RÉDIBITOIRES.

Par A. RICHARD (du Cantal),

Docteur en médecine, ancien cultivateur et directeur de l'École des Haras, etc.

1 volume in-8°, avec planches : 8 fr.

Cet ouvrage sera également expédié franco de port à toutes les personnes qui enverront franco un bon de poste de 8 fr. 50 cent. (4-4)

BUREAUX :

Rue de Provence, n° 3,

Un numéro le 10 de chaque mois à partir du 10 mai.

Chaque numéro se compose de 2 feuilles in-8°, à deux colonnes, contenant la matière de 4 feuilles.

En an, Départements. 3 fr 50

NOUVEAU JOURNAL

DES

CONNAISSANCES UTILES,

Encyclopédie mensuelle.

Agriculture. — Horticulture. — Arts et Métiers. — Découvertes. — Sciences. — Beaux-Arts. — Cultures industrielles. — Animaux domestiques. — Économie rurale et domestique. — Jurisprudence et Médecine usuelles. — Variétés littéraires. — Biographies. — Voyages, etc., etc. — Lectures de la famille.

On s'abonne : Aux Messageries ; chez les Libraires, et préférentiellement en envoyant franco un mandat de poste, ou un mandat à vue timbré sur Paris, à l'ordre de M. l'Administrateur du NOUVEAU JOURNAL DES CONNAISSANCES UTILES.

ORNÉ DE GRAVURES

dans le texte,

Publié avec le concours de plusieurs SAVANTS ET HOMMES PRATIQUES,

sous la direction de

M. JOSEPH GARNIER,

PROFESSEUR

à l'École Impériale

des Ponts-et-Chaussées.

Les Abonnés dont l'abonnement expire ou est expiré, sont priés de le faire renouveler. — Nous les prévenons qu'à défaut d'ordres contraires, afin qu'ils n'éprouvent pas d'interruption dans l'envoi du Journal, nous continuerons de le leur adresser. (Affranchir.)

CHOCOLAT SAINTOIN
MENTIONS HONORABLES
Aux Expositions de 1844 — 1849.
Chocolat de santé véritablement hygiénique, pur sans aucun mélange. — Comme garantie de bonne fabrication, chaque paquet est revêtu de notre signature.
PRIX DANS TOUTES LES DÉPÔTS :
Le demi-kilo : 1 fr. 50; — 3 fr.; — 2 fr. 50; — 3 fr.
A la vanille : 50 c. en plus.
Chez tous les épiciers, confiseurs, et marchands de comestibles.
Usine à vapeur à Orléans. (12-3)

2 fr. le billet. LOTERIE 2 fr. le billet.
Tirage le 27 novembre 1853. Tirage le 27 novembre 1853.
Autorisée par M. le Préfet du département de Seine-et-Oise,
Au profit de la Société du Théâtre d'Etampes, et sous la surveillance d'une commission spéciale nommée par M. le Préfet.
— 600 Billets de 2 francs. —
UN TABLEAU ADMIS A L'EXPOSITION DE 1853,
PEINT et OFFERT par M. N. BERCHÈRE,
Sera gagné par le PREMIER NUMÉRO sortant au tirage qui aura lieu le Dimanche 27 Novembre 1853,
DANS LA SALLE DE SPECTACLE.
Les fonds à provenir de la loterie seront employés, sous la surveillance de la Commission spéciale, à la décoration extérieure et intérieure de la Salle de Spectacle. — Le public sera admis à visiter le Tableau de M. BERCHÈRE le dimanche 30 octobre et jours suivants, de midi à deux heures, dans l'un des salons de la Mairie.
On peut se procurer des billets :
A l'Hôtel-de-Ville d'Etampes;
Chez MM. les Gérants du Théâtre;
Et au bureau du journal L'Abéille.

A Paris. CHOCOLAT PERRON r. Vivienne, 14.
PARTOUT en France à 2 francs et 3 francs le demi-kilo.
La Médaille de prix obtenue à l'Exposition universelle de Londres dit assez que la supériorité de ce Chocolat est incontestable. Un nouveau perfectionnement vient encore d'y être apporté. Essayez, et vous constaterez qu'il n'y a pas d'ailment plus sain, plus doux, d'une digestion plus facile.
EXTRAIT CONCENTRÉ DE VANILLE.
Parfum augmenté, emploi facile, économie de prix. — Flacon, 1 fr. 25, 2 et 3 fr.
Dépôt chez M. DEPLIÈZE, place de l'Hôtel-de-Ville.

POMMADE DES CHATELAINES
OU L'HYGIÈNE DU MOYEN-ÂGE.
Cette pommade est composée de plantes hygiéniques, à base tonique. Découvert par CHALMIN dans un manuscrit, ce remède infailible était employé par nos bons châtelains du moyen-âge pour conserver, jusqu'à l'âge le plus avancé, leurs cheveux d'une beauté remarquable. — Ce produit se vit avec vigueur la crue des cheveux, leur donne du brillant, de la souplesse, et les empêche de blanchir, en s'en servant journellement.
Composée par CHALMIN, parfumeur à Rouen, rue de l'Hôpital, 38 et 40. — Dépôt à Paris, passage Choiseul, 19; — à Etampes, chez M. CHARPENTIER, coiffeur-parfumeur, rue Saint-Jacques. — Prix du pot : 2 fr. 50 c. et 3 fr. 50 c. (13-4)

PLUS DE CONSTIPATION.

GUÉRISON PROMPTE ET RADICALE par l'emploi de la FÉCULE INDIENNE du docteur PASVIEUX, ex-médecin de la vice-reine de Hongrie, etc., etc.
Entrepôt général à Paris, rue Saint-Martin, 323, pharmacie COQUIL.

C'est un fait acquis à la science que la FÉCULE INDIENNE guérit infailliblement la constipation, et de plus toutes les maladies qui en dérivent, telles que : hémorrhoides, varices, maux de tête, du foie, des intestins, de la matrice, de la vessie, du balonnement du ventre, goutte, hydropisie, phthisie, spasmes, crampes, palpitations du cœur, congestions cérébrales, migraine, irritabilité nerveuse, insomnie, mal de cœur, affections bilieuses, éruptions cutanées, dartres, hydrophobie, etc., etc.
« La réputation de la Fécule indienne, disait déjà, en 1677, le célèbre chevalier Temple, ambassadeur anglais, est universelle, et elle est consacrée de la même façon que les prophètes, c'est-à-dire par une longue expérience. » (Temple's Works, tome XI, page 331.)
Cet éloge, si bien mérité, n'empêcha pas les praticiens de son temps d'employer indistinctement les purgatifs et les lavements pour guérir ces douloureuses maladies. Au lieu de soulager, ils ne firent qu'aggraver le mal. C'est un axiome en médecine, que les purgatifs et les lavements ne guérissent pas, mais au contraire augmentent la maladie. Voici comment s'expriment à ce sujet les auteurs les plus célèbres de nos Facultés de médecine.
JAMAIS PLUS DE PURGATIFS.
« La guérison de la constipation ne peut s'opérer par des purgatifs, car une constipation plus obstinée suit toujours l'opération d'un médicament apéritif ou purgatif. — Docteur HENRY.
« La purgation peut entraîner subitement la constipation; elle tend en effet à augmenter la paresse intestinale; elle guérit le mal momentanément, elle ne le prévient pas pour l'avenir; elle en favorise au contraire le retour; mais ce qui est plus grave, elle use et épuise, pour ainsi dire, l'élasticité du tube intestinal qui, normalement, la seule impression des matières stercorales (c'est-à-dire leur acreté), doit suffire à mettre en jeu. — Docteur REQUET, professeur à l'École de Médecine de Paris.
Est-il clair que les purgatifs ne guérissent pas la constipation, et la font naître au contraire? Nous pouvons encore nous écrier :
JAMAIS PLUS DE LAVEMENTS !
« L'opération d'un lavement ne stimulant que l'extrémité du canal intestinal, le rectum est loin de suffire, si l'on veut obtenir l'évacuation complète, ce qui est cependant le but à remplir. — Docteur HAMILTON.
« Il ne faut point répéter l'emploi des lavements, comme on le fait aujourd'hui, parce que leur fréquence produit des accidents qui ne sont nullement compensés par l'avantage des évacuations qu'ils déterminent, tandis que les coliques flatulentes, les gonflements abdominaux, la tympanie même, occasionnés par l'abus des lavements, durent plusieurs jours. Ces inconvénients résultent surtout des lavements les plus usités.

comme ceux à l'eau tiède, à la graine de lin, etc., et ce n'est pas le seul reproche qu'on puisse leur faire; ils méritent encore celui de n'être que des palliatifs, et d'entretenir même le mal auquel on veut remédier par leur emploi; car il est de fait dans les névroses gastriques, que les lavements émoulinent perpétuent la constipation, qu'elle devient d'autant plus difficile à vaincre qu'on use davantage des lavements, et que plus on en prend, plus on est obligé d'en prendre. Ce que nous disons ici, nous l'avons observé dans une multitude de faits, notamment sur nous-même. — Docteur BARROIS, Traité sur les gastralgies, 3e éd., v. I, p. 550.
Il en résulte, on n'en peut disconvenir, au dire d'un grand médecin, que les lavements perpétuent la constipation.
Il faut pourtant guérir cette affreuse maladie. Le progrès que fait l'humanité nous en fait une obligation. Ce progrès sincère, véritable, inamalgamable, a été opéré par la Fécule indienne. OUI, LA CONSTIPATION EST RADICALEMENT GUÉRIE PAR LA FÉCULE INDIENNE DU DR PASVIEUX. Ceci est une vérité prouvée par des guérisons prodigieuses, et devant des faits de cette évidence, on ne peut mettre en doute l'efficacité de cette Fécule. Nous pourrions nous borner à constater ces faits; mais nous voulons expliquer et démontrer par quels moyens on arrive à ces merveilleux résultats; tout ce qui est simple, et tout ce qui repose sur une base vraie et solide se peut toujours expliquer avec intelligence.
Tout le monde sait que le corps répare ses forces et se maintient en un parfait état de santé par l'ingurgitation d'une nourriture végétale ou animale. Après l'avoir avalée, il la dissout dans l'estomac; la partie la plus pure, et qui en est comme l'essence, s'assimile au corps et même s'animalise; si bien qu'elle est considérée comme une portion du corps lui-même; elle se transforme en chyle qui alimente notre machine. L'autre partie, qui est la plus grossière et la plus volumineuse, se réduit en matières fécales; elle ne doit que momentanément résider dans l'intestin, juste le temps qu'il faut au corps pour user le chyle que cette nourriture lui a procuré. Une nouvelle alimentation créera une nouvelle quantité de chyle, et ainsi de suite. Mais supposez que le chyle est épuisé, et que la première nourriture ne peut pas s'évacuer, il en résultera que le corps n'ayant plus de chyle languira, et que le tube intestinal sera subitement douloureux. Or, la constipation est tout justement cette affection qui s'oppose à une évacuation partielle ou totale; elle nous force à retenir les matières stercorales qui s'opposent à l'introduction d'une nouvelle alimentation. Si la constipation était complète, la mort s'en suivrait sur-le-champ; si elle n'est que partielle, elle nous laissera languir, et avec des angoisses désespérantes. La constipation est la plus triste et la plus douloureuse des maladies. On rapporte que le fameux Pierre de Montmaur, qui, dans plusieurs graves maladies, s'était toujours refusé à faire la

moindre dépense en médicaments, étant un jour si fortement constipé, et ayant si violemment souffert, s'écria, les armes aux yeux: Ah! chienne de constipation, tu peux te vanter de m'avoir seule obligé à tirer les cordons de ma souris!
Scarron redoutait la constipation au-delà de tous les maux, même du feu. On dissertait en sa présence sur les plus grandes souffrances que Dieu peut infliger à l'homme: tout le monde tomba d'accord que le feu devait être le plus terrible châtiement; Scarron, ce pauvre cul-de-jatte, n'avait pas opiné à haute voix. On en fit la remarque: c'est, dit-il, que je sais que la souffrance la plus douloureuse est celle de la constipation; car, ajouta-t-il, mieux vaut être damné que constipé.
La constipation est enfin l'effroi des malades et le désespoir des médecins. Elle naît en mille circonstances, et il est impossible d'un arrêter les progrès. On ne s'en aperçoit que lorsqu'elle est passée à l'état chronique. Alors on souffre de toutes ses forces. Il ne faut pourtant pas en désespérer, puisque la Fécule indienne produit une évacuation facile et prompte; mais nous pensons qu'on doit s'en préoccuper dès les premiers symptômes, à moins de graves inconvénients; on se sera ainsi épargné bien des maux pour l'avenir.
Voici comment la Fécule indienne opère: elle est émolliente au suprême degré, et beaucoup plus qu'aucune farine connue. Elle dilate les parois du tube intestinal, qui deviennent aussitôt élastiques; il reprend son jeu ordinaire, son mouvement ordinaire renait, et l'évacuation a lieu immédiatement, sans efforts, sans souffrance, et sans se déranger de ses propres affaires, en voyage comme dans sa chambre.
Outre qu'elle guérit la constipation, ce qui est très-important, comme on vient de le voir, il faut encore reconnaître que la Fécule indienne nourrit et fortifie; pour le prouver, nous n'avons qu'à rappeler un fait connu, c'est que les farinoux s'assimilent et s'animalisent beaucoup mieux que les matières animales. C'est par toutes ces considérations qu'un malade a eu raison de publier que la Fécule indienne du docteur du Pasvieux est un BIENFAIT DU CIEL.
MODE D'EMPLOI.
La Fécule indienne se prépare comme un potage ordinaire, à l'eau pure, au lait ou au bouillon; deux onces suffisent pour un demi-litre d'eau, de lait ou de bouillon. On verse d'abord 5 à 6 cuillerées du liquide, afin de dissoudre complètement: une fois que le mélange est bien opéré, on le met sur le feu, on l'agite sans cesse; il ne faut pas qu'il prenne au fond. On le fait bouillir 10 à 12 minutes; on le retire, et on y ajoute du beurre, du sel, ou ce qu'on a l'habitude de prendre en d'autres circonstances. — Un verre d'eau avant de prendre cette Fécule prépare très-bien les voies digestives.

Se vend en boîtes : un demi-kil., 5 fr.; un kil., 5 fr. 50 c.; 2 kil., 10 fr.; 4 kil., 16 fr.; 8 kil., 30 fr.

Dépôts dans toutes les pharmacies.

Bulletin commercial — PRIX COURANT DES GRAINS ET DES BESTIAUX.

Table with columns for grain prices (Marché d'Etampes, D'Angerville, de Chartres) and livestock prices (Marché de Poissy, Marché de Sceaux). Includes sub-tables for 'BESTIAUX' with columns for 'Amisés', 'Vendus', and 'Prix du kilogramme' for various animals like Bœufs, Vaches, Veaux, Moutons.

Le Propriétaire-Gérant, AUG. ALLEN.

ETAMPES. — Imprimerie de AUG. ALLEN.